



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol Servian 3, situé lieu-dit « Le Mas de Peyrals » sur le territoire de la commune de SERVIAN

Par arrêté n° 2025-11-DRCL- 0515 du 14 novembre 2025 une enquête publique, d'une durée de 33 jours, est prescrite **du lundi 8 décembre 2025 (9 heures) au vendredi 9 janvier 2026 (17 heures) inclus**.

La Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Philippe MARCHAND, en qualité de commissaire enquêteur.

Mme Asmaa CHEKFA, Cheffe de projet : **tél. : 07 64 36 45 63**

– **adresse mail : asmaa.chekfa@totalenergies.com**

adresse postale : TotalEnergies Renouvelable France – 74 rue Lieutenant de Montcabrier – Technoparc de Mazeran- CS 10034- 34536 Béziers.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers qui intègrent l'étude d'impact réglementaire et l'avis de l'Autorité environnementale, seront déposés et consultables :

– à la mairie de Servian - Place du marché, commune d'implantation de l'installation et siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie, du lundi 8 décembre 2025 (9 heures) au vendredi 9 janvier 2026 (17 heures) inclus.

– sur le site internet des services de l'État : <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2/PHOTOVOLTAIQUE>

– sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/servian3/>

– au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Par ailleurs, le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête, du lundi 8 décembre 2025 (9 heures) au vendredi 9 janvier 2026 (17 heures) :

– sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie de Servian, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie ;

– par correspondance au commissaire enquêteur en mairie annexe de Béziers siège de l'enquête :

Monsieur Philippe MARCHAND

Commissaire enquêteur (Parc Photovoltaïque Servian 3)

Hôtel de ville

Place du Marché

34 290 SERVIAN

- les déposer par voie électronique sur l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/servian3/>
- les déposer par courriel à l'adresse suivante : servian3@democratie-active.fr

Monsieur Philippe MARCHAND, commissaire enquêteur, accueillera le public et recevra les observations et propositions dans la mairie de Servian - Place du marché, pendant les permanences établies aux jours et heures suivants :

- **lundi 8 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **vendredi 19 décembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00**
- **vendredi 9 janvier 2026 de 14 h 00 à 17 h 00**

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Les conseils municipaux des communes de Servian, Montblanc, Valros et le président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique. Ne pourra être pris en considération qu'un avis exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Toute personne pourra prendre connaissance à la Préfecture, Direction des Relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et dans les mairies des communes comprises dans le périmètre de l'enquête publique, ainsi que la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur qui seront également publiés, pendant un an, sur le site internet des services de l'État : www.herault.gouv.fr.

La décision prise par le Préfet de l'Hérault, susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est la délivrance d'un permis de construire ou un refus.